



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 JUIN 2023

**CONVOCATION**

Date : 17/05/2023

Envoi le : 02/06/2023

Publication le : 02/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à 18H30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 07  
Pouvoirs : 04  
Votants : 26

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,  
Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE,  
Yoann LAFKAUX.

**Absents excusés :**

Madame Renata MOREIRA ROCHA,  
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST.

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir Monsieur Antoine MAQUIN.  
Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.  
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.  
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Gilles FERRAND



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230609-DEL\_09062023\_01-DE



**DEL N° 09-06-2023/01 ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL QUI SERA CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS**

Envoyé en préfecture le 12/06/2023  
Reçu en préfecture le 12/06/2023  
Publié le   
ID : 037-213701394-20230609-DEL\_09062023\_01-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

VU le décret N°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

VU la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des Conseillers Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté pris par Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 11 mai 2023 relatif au mode de scrutin de l'élection et fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire pour faire partie du collège électoral des élections sénatoriales 2024,

APRÈS avoir ouvert la séance Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Gilles FERRAND comme secrétaire de séance.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les dispositions de l'article R.133 du Code Électoral concernant la composition du bureau qui doit comprendre les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- Madame Danielle PLOQUIN
- Monsieur Alain SELLIER
- Monsieur Antoine MAQUIN
- Monsieur Xavier BINET

Monsieur le Maire rappelle ensuite les modalités du scrutin.

En vertu des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Il précise :

1° - que les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

2° - que les militaires en position d'activités membre du Conseil Municipal, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

3° - que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée :

<b>LISTE LUYNES AVENIR</b>
1° - Monsieur Bertrand RITOURET
2° - Madame Odile RITOURET
3° - Monsieur Alain SELLIER
4° - Madame Danièle HOUDU
5° - Monsieur Michel HIRTZ
6° - Madame Sylviane FORTUN
7° - Monsieur Gilles FERRAND
8° - Madame Christine MÉNORET
9° - Monsieur Antoine MAQUIN

- 10° - Madame Danielle PLOQUIN
- 11° - Monsieur Daniel PERRICHOT
- 12° - Madame Sophie BORÉ
- 13° - Monsieur François BOUGAULT
- 14° - Madame Claire CARTIER
- 15° - Monsieur Olivier DOUSSET
- 16° - Madame Aurélie LERICHE
- 17° - Monsieur Xavier BINET
- 18° - Madame Renata MOREIRA ROCHA
- 19° - Monsieur Éric GUILMET
- 20° - Madame Hélène ODENT

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Chaque Conseiller à l'appel de son nom est invité à voter et à déposer son bulletin dans l'urne après être passé à l'isoloir.

Après le dernier vote, le scrutin est déclaré clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votant (enveloppes trouvées dans l'urne)	26 égal au nombre d'émargements
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	24

#### ONT OBTENU

Liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
« Luynes Avenir »	24	15	5

#### PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire a ensuite proclamé les 15 élus délégués ; les candidats dans l'ordre de présentation de la liste en présence et dans la limite des mandats obtenus :

- 1° - Monsieur Bertrand RITOURET
- 2° - Madame Odile RITOURET

Envoyé en préfecture le 12/06/2023  
 Reçu en préfecture le 12/06/2023  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20230609-DEL\_09062023\_01-DE

- 3° - Monsieur Alain SELLIER
- 4° - Madame Danièle HOUDU
- 5° - Monsieur Michel HIRTZ
- 6° - Madame Sylviane FORTUN
- 7° - Monsieur Gilles FERRAND
- 8° - Madame Christine MÉNORET
- 9° - Monsieur Antoine MAQUIN
- 10° - Madame Danielle PLOQUIN
- 11° - Monsieur Daniel PERRICHOT
- 12° - Madame Sophie BORÉ
- 13° - Monsieur François BOUGAULT
- 14° - Madame Claire CARTIER
- 15° - Monsieur Olivier DOUSSET

Il a ensuite proclamé les 5 élus suppléants ; les candidats de la pris à la suite du dernier candidat élu délégué, dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats obtenus :

- 16° - Madame Aurélie LERICHE
- 17° - Monsieur Xavier BINET
- 18° - Madame Renata MOREIRA ROCHA
- 19° - Monsieur Éric GUILMET
- 20° - Madame Hélène ODENT

Il n'a pas été constaté de refus des délégués et suppléants après la proclamation des résultats.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Le secrétaire de séance,

Monsieur Gilles FERRAND,  
Adjoint au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **12 JUILLET 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le **12 JUILLET 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230609-DEL\_09062023\_01-DE